

Madame Sylvie CARIILLON, Maire de MONTGERON  
Monsieur François DUROVRAY, premier adjoint  
Monsieur Christian CORBIN, adjoint en charge de l'aménagement

Lettre transmise par mail

Madame le Maire, Messieurs les adjoints,

### **Objet : projet d'aménagement de l'avenue de la République**

Suite à la dernière réunion de concertation le 3 juillet en mairie, je souhaite vous faire part, en tant qu'usager de cette avenue et contribuable montgeronnais, de quelques réflexions.

**En premier lieu, il est essentiel que les résultats de l'étude du schéma directeur des circulations confiée au B.E. ITER soient connus et intégrés au projet d'aménagement de l'avenue (étude confiée aux B.E. DEGOUIX et INVARR), avant démarrage des travaux.**

Sinon, il est à craindre que les aménagements réalisés à grands frais soient à reprendre dans quelques années.

**En second lieu, je tiens à attirer votre attention sur 3 sujets qui me semblent importants pour le présent et le futur.**

Dans le projet tel que présenté les 21 février, 19 avril et 3 juillet, il y a de bonnes idées, comme dégager la perspective sur le château de Rottembourg. Mais, globalement, je trouve que ce projet manque d'ambition et de vision à long terme. Il met en avant l'embellissement de l'avenue elle-même, lampadaires, bacs à fleurs, mais il ne prend pas suffisamment en compte les problèmes prégnants dans et autour de cette avenue.

Certes, la réfection du haut de la rue Deglaire conjugué avec le réaménagement de l'avenue de la République devrait normalement résoudre le problème de l'accès à la Poste des piétons qui est aujourd'hui calamiteux. Mais, le problème des camions de la Poste a t'il été bien pris en compte ?

Les 3 sujets sont :

#### ABSENCE ACTUELLE DE CENTRE-VILLE

Cette opération d'aménagement de ce tronçon de l'avenue ne sera pas renouvelée de sitôt.

Il serait donc vivement souhaitable de la conjuguer avec la création (ou du moins l'amorce de la création) d'un véritable centre-ville vivant et attractif. Le périmètre d'attente institué par le PLU 2013 offre l'outil idéal mais il sera caduc dans une année. La vente prochaine de la propriété MAGGIO devrait inciter à étendre l'étude aux environs immédiats de l'avenue et non pas simplement à mettre un immeuble à la place sans considérer le quartier dans son ensemble.

Aujourd'hui, l'hypercentre de Montgeron, si on peut l'appeler ainsi, sert essentiellement de parking de surface. C'est plus que dommage. Avec un peu d'imagination et de bonne volonté, il ne devrait pas être trop difficile de trouver une solution considérant la valeur foncière de ce terrain.

#### LA SECURITE DES CYCLISTES

La limitation à 30 km/h semble acquise et cela me semble positif. Cependant, si je conçois que c'est peu pour les automobilistes, c'est encore beaucoup pour les cyclistes et les piétons.

L'article 20 de la loi LAURE, devenu article L.228-2 du Code de l'environnement, oblige à prévoir un itinéraire cyclable (cet article 20 a été totalement ignoré lors de la réfection du bas de la rue DEGLAIRE).

L'orientation réglementaire n°1 du SDRIF et les objectifs du PDUIF contraignent de fait également à le rendre confortable et sécurisé. Or, un cycliste « coincé » entre la circulation automobile et les véhicules en stationnement,

sous la menace permanente d'une portière qui s'ouvre, ne se sentira pas à l'aise. Une de mes voisines a été ainsi grièvement blessée il y a 2 ans environ avenue de la République.

Avec une limitation à 30 km/h, il est probable que beaucoup d'automobilistes rouleront à 35 ou 40 km/h si les conditions de circulation le permettent. Pour obtenir un vrai 30 km/h, il faudrait limiter à 20 km/h (si cela est possible, s'agissant d'une départementale) et sanctionner à 30. Cela aurait également l'avantage d'éviter que l'avenue de la République ne serve de délestage à la RN6 en rendant la traversée du centre de Montgeron, suffisamment dissuasive.

Et, il faudrait également tenir compte du développement des nouveaux modes de déplacement, trottinettes électriques, gyropodes etc. qui ont vocation à rouler sur une piste (ou bande) cyclable.

### LE STATIONNEMENT

Trois grands parkings existent sur le tronçon considéré, celui de la médiathèque, celui du Centre et celui de Super U, auxquels il faut ajouter 4 petits, derrière le square Mendès-France, place de Rottembourg, place Joffre et celui de la rue de la Vénérie, derrière le Cyrano.

Ces 3 grands parkings ne sont jamais complets et aucun des commerces de l'avenue n'est à moins de 150 mètres d'un de ces parkings.

Dans ces conditions, faut-il conserver le stationnement le long de l'avenue ?

Certains pensent que la suppression du stationnement achèvera de tuer les petits commerces. D'autres pensent que les rues avec peu de voitures où les piétons peuvent flâner, le favorisera.

Personnellement, je n'ai pas d'avis autorisé, n'étant ni commerçant, ni urbaniste. Je m'en remets donc aux spécialistes et je vous invite à lire ce document :

<http://www.ile-de-france.cerema.fr/IMG/pdf/06-UVT-ZdRIdF-commerces.pdf>

Ce choix, drastique, de supprimer le stationnement suppose certain aménagements qu'il serait avisé de réaliser maintenant même si sa mise en œuvre est reportée :

- L'accès des véhicules au parking du Centre doit être rendu bien visible et surtout, l'entrée et la sortie piétons rendue accueillante (c'est loin d'être le cas actuellement). Quelques habitants ignorent même son existence en tant que parking public,
- L'entrée et la sortie des véhicules du parking de la médiathèque, qui n'aurait jamais dû être réceptionné en l'état, doivent être entièrement reconsidérées, avec un accès bien visible depuis l'avenue.

J'ai bien noté que vous prévoyez, dès maintenant, de mettre en place des panneaux lumineux indiquant en temps réel, le nombre de places libres dans les parkings souterrains.

En fonction des résultats des études en cours, il sera peut-être nécessaire d'étendre le parking du Centre sous l'immeuble à construire dans la propriété MAGGIO, de façon à garantir aux commerçants la possibilité pour leurs clients de stationner à proximité.

En conclusion, je souhaiterais que ce tronçon de l'avenue de la République, principal secteur commerçant de la Ville, devienne un lieu de vie et ne reste pas une ex-route nationale, améliorée à la marge par des aménagements cosmétiques.

Bien sincèrement.

Copie au groupe DM